

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget est un acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L2311 du Code générale des Collectivités Territoriales).

Il comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui retrace les charges et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité,
- La section d'investissement qui retrace les dépenses et recettes destinées à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité et ayant vocation à l'enrichir

Il est voté par nature avec une présentation croisée par fonction et présente également des opérations en investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature comptable M14.

La présente note a pour objet de synthétiser les principales données du budget.

Cette année, la crise sanitaire et le confinement imposé pendant 2 mois ont bouleversé le calendrier budgétaire. L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 permet aux exécutifs locaux d'adopter leurs budgets au plus tard le 31 juillet 2020.

Contrairement aux années précédentes, cette date tardive nous permet de connaître les dotations de l'Etat et les recettes fiscales prévisionnelles pour construire le budget 2020.

Celui-ci est impacté par les mesures liées à la crise sanitaire mais reste tourné vers les Vieux-Condéens et Vieux-Condéennes. Il permet de maintenir des services, des équipements, de la cohésion et de la solidarité des plus jeunes aux aînés: Haltes garderies, Accueils de loisirs, écoles, soutien aux associations, équipements sportifs, participation aux services du CCAS, entretien des routes, et de garder une dynamique d'investissement : reconstruction d'une école, création d'un parking, poursuite du Programme Nationale de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés sur la zone Dervaux/Gambetta et l'entrée de ville rue Bélurier, réalisation d'une salle des fêtes...

Tout cela sans aucune augmentation des taux de la fiscalité communale.

Les recettes de Fonctionnement

Les dotations

DGF (Dotation globale de fonctionnement) : 1 608 648 € soit une augmentation de 4 207 € par rapport à 2019. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la population au 1^{er} janvier 2020 qui est passée à 10 521 habitants.

DSU (Dotation de solidarité urbaine) : 2 012 699 € (+62 127 € par rapport à 2019).

DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : 192 940 € (- 7 410 € par rapport à 2019).

Pour information, la DNP a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesses des bases d'imposition (effort fiscal).

La fiscalité directe

Produit attendu des Taxes foncières et d'habitation : 4 867 087 € (+ 91 254 € par rapport à 2019)

Les compensations TH et TFPB : 406 662 € (+20 735 € par rapport à 2019)

La fiscalité reversée :

Attribution de compensation : 2 027 721 € (-129 238 €). Correspondant aux charges d'assainissement en lieu et place des 441 647 € soit une économie de 312 409 €.

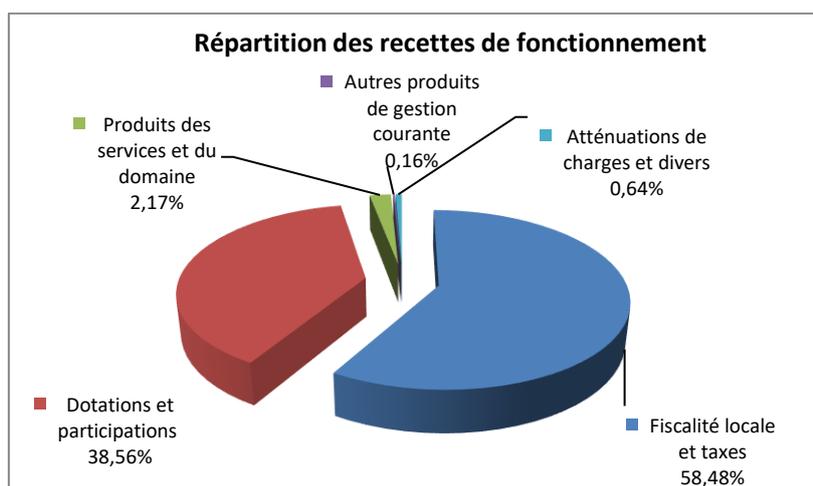
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 216 340 € (identique à 2019)

Les autres recettes :

D'origine et d'organismes divers (CAF – états – particuliers – taxes), elles sont plus volatiles.

Le confinement et la fermeture de certains services après le déconfinement auront un impact qu'il est encore difficile de mesurer aujourd'hui. La Caisse d'Allocations Familiales, financeur du contrat enfance jeunesse, devrait toutefois maintenir une grande partie de son soutien financier.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation est prévue avec prudence à hauteur de 135 000 € (-21 733 € par rapport à 2019). Mais là aussi, il est difficile de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les transactions immobilières.



Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses courantes (chap 011) :

Les dépenses courantes diminuent légèrement par rapport au budget 2019 (-0,32%) et représentent 23,95% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les postes les plus importants concernent les fluides (chauffage, électricité), les dépenses d'entretien et de nettoyage, les maintenances, les transports collectifs (restauration scolaire, écoles) et l'organisation d'évènements locaux.

Pour faire face à la crise sanitaire, la commune a également souhaité que les habitants puissent bénéficier de masques gratuits et trois distributions ont pu être réalisées. Cette action sanitaire préventive impacte le montant des « *achats de fournitures* » qui augmentent de 93,07 % par rapport au budget 2019 (151 530 € au BP 2019 ; 292 562 € au BP 2020).

De même, pour la protection du personnel, le port du masque fait passer les dépenses de vêtements de travail de 33 720 € à 48 525 € et il faudra sans doute revenir sur ces dépenses à la rentrée pour les ajuster aux nouvelles obligations.

Les dépenses de personnel (chap 012) :

Les dépenses de personnel augmentent légèrement de 0,9255 % par rapport au BP 2019 et représentent 60,98 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il n'y a aucune augmentation prévue du point d'indice.

Les autres dépenses de gestion courante (chap 65) :

Elles représentent 13,08 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en diminution de 11,22 % par rapport au budget 2019.

Cette diminution est due au transfert de la compétence assainissement auprès de Valenciennes Métropole. Le montant des contributions aux syndicats intercommunaux passant de 466 599 € au BP 2019 à 39 158 € au BP 2020.

Les subventions aux associations sont maintenues au même niveau qu'en 2019 et la participation de la commune au CCAS est de 700 000 €.

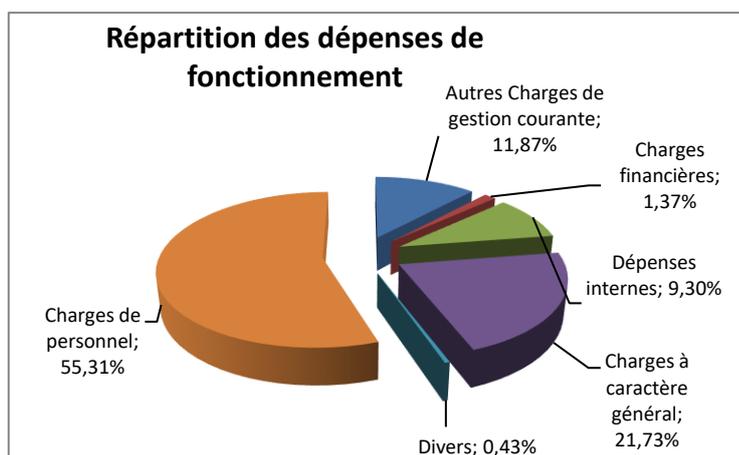
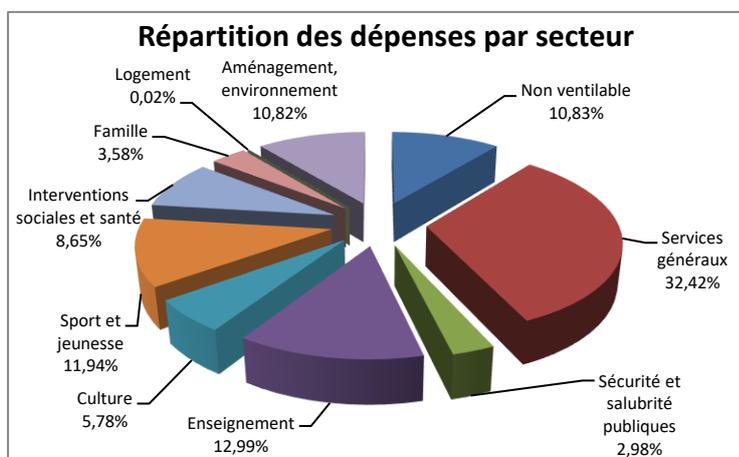
La diminution globale du compte « *6574 versements aux associations* » provient des baisses de demandes de subvention de certaines associations ou de leur dissolution et des variations sur les fiches politiques de la ville.

Les charges financières :

Concernent les intérêts d'emprunts et représentent 1,514 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'augmentation de 12,68 % par rapport à 2019 est due aux premières échéances payées en 2020 pour les emprunts souscrits en 2019 :

- Pour la reconstruction de l'école du Mont de Péruwelz
 - o 1 225 000 € auprès de la Caisse des Dépôts
 - o 1 200 000 € auprès de la Caisse Française de Financement Local (Banque Postale)
- Pour des travaux de voiries - Parking école du Rieu et parking rue du 8 mai
 - o 475 000 € auprès de la Caisse Française de Financement Local (Banque Postale)



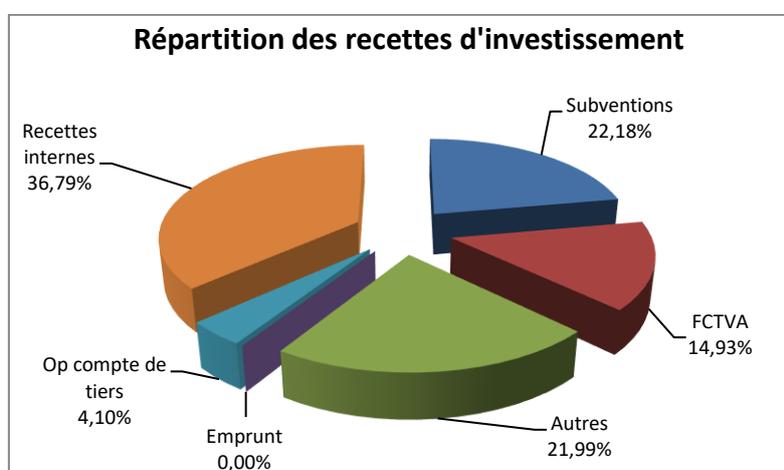
Les recettes d'investissement

23,39 % des recettes de la section d'investissement proviennent de l'autofinancement prévisionnel.

Il n'y a pas d'emprunt prévisionnel pour 2020 inscrit au budget primitif.

Pour la reconstruction de l'école du Mont de Péruwelz, une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est intégrée à hauteur de 199 000 €. Une autre demande au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) vient de recevoir un avis favorable à hauteur de 197 500 € pour une seconde tranche de travaux et sera intégrée par décision modificative.

Le fonds de compensation de TVA est estimé à 556 800 € (le pourcentage du FCTVA est de 16,404% du montant TTC de certaines dépenses d'investissement).



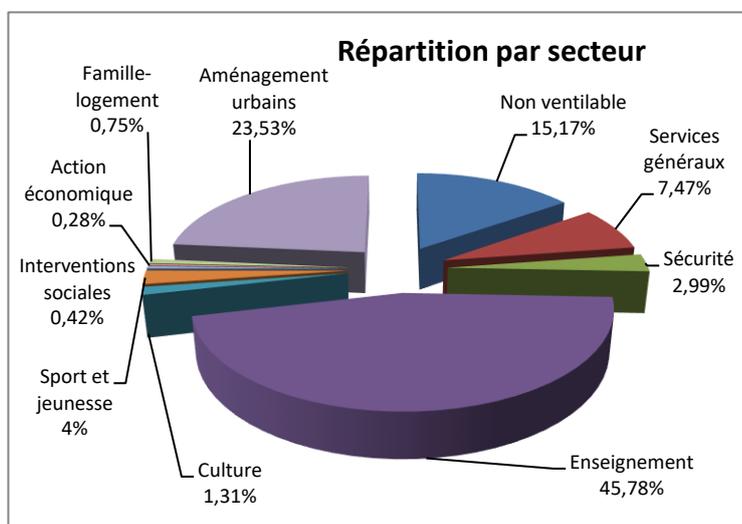
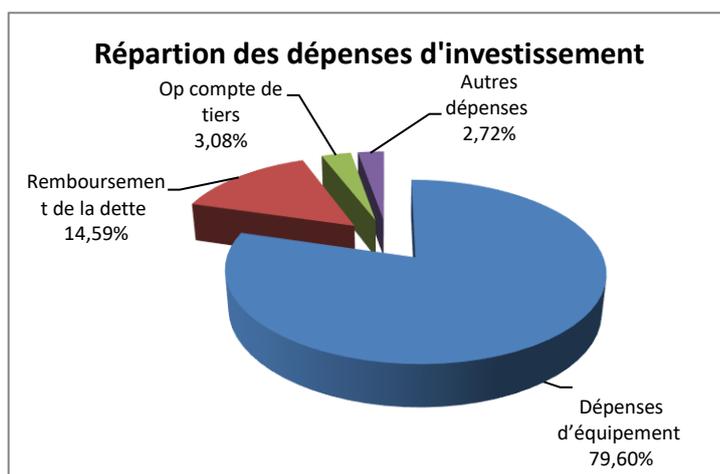
Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (y compris les reports) sont en diminution de 28 % par rapport à l'année dernière. Les circonstances particulières liées à la crise sanitaire décalent la réalisation des programmes d'investissement (ex : retard dans le chantier de l'école du Mont de Péruwelz, décalage des travaux de voirie).

Le plan pluriannuel d'investissement comprend les conventions concernant le programme de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), la poursuite des travaux d'éclairage public ainsi que la reconstruction du groupe scolaire Georges Germain. Ce plan permet de programmer l'organisation et la répartition des dépenses d'investissement conformément à l'avancée des différents chantiers.

Des dépenses de vidéo-protection et de sécurisation sont également reconduites en 2020 et une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur un nouveau marché pour les années à venir.

Le remboursement du capital d'emprunt pour 2020 est de 770 000 €.



LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BOUCAUT »

Le budget annexe identifie l'opération qui porte sur la viabilisation et la cession de terrains situés devant la résidence autonomie rue BOUCAUT. Cette année, seules des écritures comptables de gestion de stock pour ordre sont prévues. Cela dans la mesure où le règlement définissant les règles de fonctionnement urbanistiques de la zone devra être définie cette année afin de disposer de tous les outils nécessaires à la cession dans de bonnes conditions l'an prochain.

Le budget s'élève à 120 000 € en fonctionnement comme en investissement.